

ÉTAT SANITAIRE À L'ÎLE D'YEU

SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ? QUELS EN SONT LES SYMPTÔMES ?
2. QUELS SONT LES RISQUES POUR L'ÎLE D'YEU ?
3. PRISE EN CHARGE DES MALADES (CORONAVIRUS ET AUTRES MALADIES)
 - 3.1. QUE FAIRE SI J'AI DES SYMPTÔMES DE CORONAVIRUS ?
 - 3.2. QUE FAIRE SI J'AI DES SYMPTÔMES OU SI JE SOUFFRE D'UNE AUTRE MALADIE
4. ÉTAT DES LIEUX, NOMBRE DE MALADES
5. LES MOYENS DE LUTTE AU NIVEAU MÉDICAL
 - 5.1. MOYENS HUMAINS
 - 5.2. MASQUES
 - 5.3. AUTRES MATÉRIELS SANITAIRES
 - 5.4. COMMENT AIDER FINANCIÈREMENT LES SERVICES MÉDICAUX ?
6. LIENS

1. QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ? QUELS EN SONT LES SYMPTÔMES ?

L'infection au coronavirus (Covid-19) est un syndrome grippal, dont la période d'incubation peut durer jusqu'à 14 jours. En moyenne 80 % des personnes infectées guérissent spontanément en 1 à 2 semaines, alors que les 20 % restants sont atteints d'une forme plus sévère, potentiellement mortelle, qui nécessite une hospitalisation.

TOUT LE MONDE PEUT TOMBER MALADE, QUEL QUE SOIT SON ÂGE ET TOUT LE MONDE PEUT ETRE PORTEUR SANS SYMPTÔME

Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont le plus souvent porteurs et vecteurs du virus, sans en avoir les symptômes. Mais avec l'évolution de la maladie en France, les cas d'enfants, adolescents et jeunes adultes présentant les symptômes du coronavirus sont plus fréquents.

Le Covid-19 se présente sous 2 formes :

- **La forme bénigne** du Covid-19 dont les symptômes sont similaires à ceux de la grippe, c'est -à-dire : fièvre, toux sèche, grosse fatigue.
À NOTER : les adultes et les enfants peuvent être des porteurs sains. Ils peuvent donc avoir le virus et le transmettre, sans en être conscients, car ils ne présentent aucun symptôme.
- **La forme grave** du Covid-19, dont les symptômes en plus de ceux de la forme bénigne sont : respiration plus rapide, essoufflement, difficulté à respirer, voire des malaises.

2. QUELS SONT LES RISQUES POUR L'ÎLE D'YEU ?

Les connaissances actuelles du syndrome du coronavirus permettent de penser, que si l'on ne faisait rien pour freiner sa propagation, il pourrait y avoir jusqu'à 1 000 malades de tous âges atteints de la forme grave et une centaine de décès.

EN RESPECTANT LES CONSIGNES NATIONALES ET SPÉCIFIQUES À L'ÎLE D'YEU, MÊME SI ELLES SONT CONTRAIGNANTES, VOIRE PÉNIBLES, JE CONTRIBUE :

- => **À PROTÉGER L'ÉQUIPE SOIGNANTE, SACHANT QU'AUCUN RENFORT, NI REMPLACEMENT N'EST PRÉVU,**
- => **À LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS, ET DONC LE NOMBRE DE MALADES**
- => **ET À ÉPARGNER DES VIES.**

3. PRISE EN CHARGE DES MALADES (CORONAVIRUS ET AUTRES MALADIES)

3.1. QUE FAIRE SI J'AI DES SYMPTÔMES DE CORONAVIRUS ?

- Pour la forme bénigne (fièvre, toux sèche, grosse fatigue) : il faut **rester chez soi**, se reposer, bien s'hydrater et prendre du paracétamol (si nécessaire) pour faire baisser la fièvre.
IMPORTANT ! À ce stade, il est inutile de contacter le centre de santé.
Si toutefois au bout de quelques jours les symptômes s'aggravaient, contacter le secrétariat du centre de santé au 02 51 59 39 00. **Ne pas appeler le SAMU !**

- Pour la forme grave (respiration plus rapide, essoufflement, difficulté à respirer, voire des malaises) : il faut contacter le secrétariat du centre de santé au 02 51 59 39 00 pour prendre rendez-vous avec son médecin traitant.

IMPORTANT ! Il ne faut pas appeler directement le SAMU, car ce sont les médecins de l'île d'Yeu qui prendront contact avec lui et organiseront un transfert vers un hôpital du continent (il n'y a pas de respirateur sur l'île).

À NOTER :

Les différents numéros d'urgence médicale sont saturés. Il ne faut les appeler que pour de **vraies** urgences.

Le **numéro vert 0 800 130 000** disponible 24 h sur 24 et 7 j sur 7 permet d'obtenir des réponses à toutes les questions **autres que médicales** sur le Coronavirus COVID-19.

3.2. QUE FAIRE SI J'AI DES SYMPTÔMES OU SI JE SOUFFRE D'UNE AUTRE MALADIE

- **Pathologies légères** : les consultations déjà programmées pour des maladies légères sont annulées. Il est aussi demandé de **ne pas contacter le cabinet médical** en cas de symptômes sans urgence. En cas d'aggravation des symptômes au bout de quelques jours, contacter le secrétariat du cabinet médical au 02 51 59 39 00.

- **Pathologies aiguës** (infection urinaire, douleur abdominale aiguë, maux d'oreille, allergie, etc.) : contacter le secrétariat du centre de santé au 02 51 59 39 00.

- **Pathologies graves et maladies chroniques évolutives** (cancer, diabète...) : les médecins vont contacter les personnes pour lesquelles une consultation est déjà programmée. Toute personne présentant des symptômes d'une pathologie grave autre que le Covid-19 doit contacter le secrétariat du centre de santé au 02 51 59 39 00.

- **Maladies chroniques stables** : les personnes atteintes de maladies chroniques nécessitant un renouvellement d'ordonnance peuvent se présenter directement à la pharmacie, qui leur délivrera les médicaments nécessaires (comme l'autorise un décret jusqu'au 31 mai).

- **Urgences vitales** : la prise en charge des urgences vitales ne change pas. Il faut contacter le **15** comme d'habitude.

→ À NOTER :

- **En cas de doute, contacter le secrétariat du centre de santé au 02 51 59 39 00.**
- **Ne pas se présenter au centre de santé sans rendez-vous préalablement confirmé au téléphone.**

4. ÉTAT DES LIEUX, NOMBRE DE MALADES

À ce jour l'épidémie est présente sur l'île, mais **totale**ment sous contrôle. Il n'est pas possible de connaître précisément le nombre de personnes atteintes du coronavirus, car il n'y a plus de dépistage systématique sur les personnes qui en présentent les symptômes.

Mais à ce jour, plusieurs patients suspectés de coronavirus sont confinés à domicile, 2 sont hospitalisés sur l'île et 1 patient a été transféré à la Roche-sur-Yon cette semaine. Les 2 patients hospitalisés seront transférés sur le continent en cas d'aggravation de leurs symptômes.

Comme ailleurs, l'équipe médicale s'attend à voir le nombre de cas augmenter dans les prochains jours.

5. LES MOYENS DE LUTTE AU NIVEAU MÉDICAL

Plus le pic épidémique sera étalé dans le temps, plus il sera facile à gérer. Une montée en puissance est attendue dans la semaine à venir. Les équipes médicales et paramédicales s'organisent pour libérer le plus de lits possible.

Un grand merci à tous ceux qui les soutiennent de quelque manière que ce soit : petits-déjeuners offerts, dons de masques, applaudissements ou autres manifestations sonores à 20 h, etc.

5.1. MOYENS HUMAINS

- Les **services médicaux** sont progressivement réorganisés en fonction de l'évolution de l'épidémie.
- Un **circuit spécifique** a été mis en place pour prendre en charge les personnes atteintes de coronavirus.
- **Effectifs de réserve** : des professionnels de santé de réserve prêts à apporter leur aide aux équipes médicales en place ont déjà été identifiés.

➔ **Pour proposer son aide, il faut contacter le CCAS au 02 28 12 91 36.**

- **Cabinet infirmier** : comme tous les professionnels de santé, les infirmiers libéraux se préparent à la montée en puissance du coronavirus sur l'île. Le moment venu, certains d'entre eux seront par exemple mobilisés pour apporter leur aide au personnel de l'hôpital.

En attendant, pour limiter au maximum les risques de contamination, ils ont décidé de suspendre temporairement les soins à domicile non vitaux des personnes à risque, c'est-à-dire atteintes de pathologies qui les rendent particulièrement sensibles au coronavirus.

- **Pharmacie** : la pharmacie est bien sûr mobilisée.
- **Centre de secours** : les sapeurs-pompiers sont également mobilisés pour apporter leur aide le moment venu. Des renforts du continent sont d'ores et déjà prévus.

5.2. MASQUES

- **Personnel médical** : comme partout ailleurs en France, les masques sont réservés prioritairement aux personnels de santé. L'ARS (Agence Régionale de Santé) fournit régulièrement des masques et tenues de protection au personnel du centre médical, de l'hôpital, du cabinet infirmier et des EHPAD.

- **Aidants** : des masques ont également été fournis par le Département à l'ADMR et à CAVAL.

- **La gendarmerie** dispose d'un stock de masques utilisés pour les interventions au domicile de personnes suspectées de coronavirus.

- **Population** : comme partout ailleurs en France, les masques sont réservés prioritairement aux personnels de santé.

- **Don de masques ou combinaisons** : toute personne ou entreprise disposant de masques ou de combinaisons peut les donner aux services médicaux, qui risquent bientôt d'en avoir besoin.

- Particuliers : déposer les masques et combinaisons à la pharmacie.
- Entreprises : contacter le 02 51 58 40 20. le service technique de la commune viendra les récupérer.

5.3. AUTRES MATÉRIELS SANITAIRES

- **Respirateurs** : il n'y a pas de respirateur sur l'île. C'est pourquoi toute personne présentant les symptômes de la forme grave du coronavirus pourra être transférée dans un hôpital du continent.

- **Lits** : tout est mis en œuvre par les services de santé et les autorités locales afin de libérer un maximum de lits pour les malades du coronavirus.

5.4. COMMENT AIDER FINANCIÈREMENT LES SERVICES MÉDICAUX ?

Le plus simple consiste à faire un don à l'Hôpital Dumonté. Il suffit d'imprimer et compléter le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'hôpital : [ici](#).

Envoyer le formulaire accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à : Hôpital Dumonté – Direction - 17, impasse du puits Raimond - 85350 L'île d'Yeu. Il donnera lieu à l'établissement d'un reçu d'abattement fiscal.

6. LIENS

- lien vers le site du Ministère de la Santé : [ici](#)

- lien vers les points d'informations journaliers du Directeur de la Santé : [ici](#)

L'île d'Yeu, le 25/03/2020

[Contactez la mairie par email](#)

**EN RESTANT CHEZ MOI
ET EN RESPECTANT LES MESURES EN VIGUEUR À L'ÎLE D'YEU
POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS,
JE LIMITE LE NOMBRE DE MALADES ET JE SAUVE DES VIES !**